

Fonctionnement écologique local



3.4.5. Conclusion de l'expertise écologique

L'expertise écologique menée dans l'aire d'étude a permis de mettre en évidence la sensibilité écologique locale au niveau des bois de feuillus, des friches hygrophiles, des ronciers et des roselières. C'est en effet à leur niveau que les principaux enjeux locaux ont été repérés.

D'un point de vue floristique, aucune espèce présentant un enjeu de conservation n'a été relevée au sein de l'aire d'étude du projet.

Les bois de feuillus sont attractifs pour l'avifaune locale et les espèces de chiroptères. Des enjeux modérés ont ainsi été associés à cet habitat.

Les friches hygrophiles et les roselières sont des habitats de reproduction, d'alimentation et de repos pour le cortège d'espèces avifaunistiques de milieux humides. Les ronciers sont utilisés pour la reproduction, l'alimentation et le repos du cortège d'espèces avifaunistiques de milieux semi-ouverts. Des enjeux modérés ont ainsi été associés à ces habitats.

Concernant les espèces faunistiques, les principaux enjeux locaux concernent la Fauvette pitchou avec des enjeux forts.

La Cisticole des joncs, le groupe Sérotule, la Pie-grièche écorcheur et la Pipistrelle commune possèdent des enjeux locaux modérés.

Au sein de l'herpétofaune, les principaux enjeux locaux concernent la Grenouille agile et la Salamandre tachetée avec des enjeux faibles. Ces mêmes enjeux ont été attribués au Gazé, qui est le seul insecte à posséder des enjeux supérieurs à très faibles.

Les autres espèces recensées ont des enjeux locaux très faibles ou faibles.

L'analyse des habitats de végétation et d'espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

Synthèse des enjeux écologiques locaux

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères (hors chiroptères)	Chiroptères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Bois de feuillus	Faibles	Modérés	Faibles	Modérés	Faibles	Faibles	Modérés
Bois mixte	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles
Friche hygrophile	Modérés	Modérés	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Modérés
Friche mésohygrophile	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles
Friche mésophile x Bois mixte	Très faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles
Mare temporaire	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles
Plantation de feuillus	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Roncier	Très faibles	Modérés	Très faibles	Très faibles	Faibles	Très faibles	Modérés
Roselière	Modérés	Modérés	Très faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Modérés

Toutes les informations collectées ont permis d'illustrer ces différents enjeux sur une carte (habitats de végétation, habitats d'espèces, sites de nidification...) présentée ci-après.

Synthèse des enjeux écologiques

Aires d'étude écologique

- AER - Aire d'étude rapprochée
- ZIP - Zone d'implantation potentielle

Synthèse des enjeux écologiques

- Modérés
- Faibles



3.5. Paysage et patrimoine

L'analyse paysagère a été élaborée à partir d'analyses bibliographiques (Atlas des paysages de la Dordogne, Document préalable à l'établissement d'une charte des paysages de la Dordogne, Espritdepays.com, Diagnostic paysager du SCOT du Pays de l'Isle en Périgord, Guide culturel et touristique de la Dordogne-Périgord, DREAL Nouvelle-Aquitaine), d'interprétations cartographiques et d'investigations de terrain.

3.5.1. Définitions

Définitions issues du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2017 ». Ces dernières restent applicables dans le cas de parcs ou de serres photovoltaïques.

- Paysage

Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations dynamiques » (Convention Européenne du Paysage).

- Visibilités

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie de la zone d'implantation potentielle du projet depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

- Covoisibilités

On parle de « covoisibilité » ou de « champ de visibilité » lorsque le projet et le monument sont soit visibles l'un depuis l'autre, soit visibles ensemble d'un point quelconque.

- Les covoisibilités peuvent-être directes : le projet se superpose à l'élément de paysage ou de patrimoine,
- ou indirectes : le projet et l'élément de paysage ou de patrimoine sont visibles au sein d'un angle de 50° correspondant à l'angle de la vision humaine.

3.5.2. Les aires d'étude

3.5.2.1. Aires d'étude recommandées

D'après le guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol (réalisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011), l'aire d'étude

correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité.

Au-delà de 3 km, les études montrent que la perception des panneaux solaires est réduite à celle d'un « motif en gris ».

L'aire d'étude peut se décomposer en :

- une zone rapprochée correspondant à une surface allant de quelques hectares à quelques km²,
- une zone intermédiaire correspondant à une surface de quelques dizaines de km²,
- une zone plus éloignée, correspondant à une surface d'une centaine de km².

3.5.2.2. Les aires d'étude paysagères de la zone d'implantation potentielle du projet

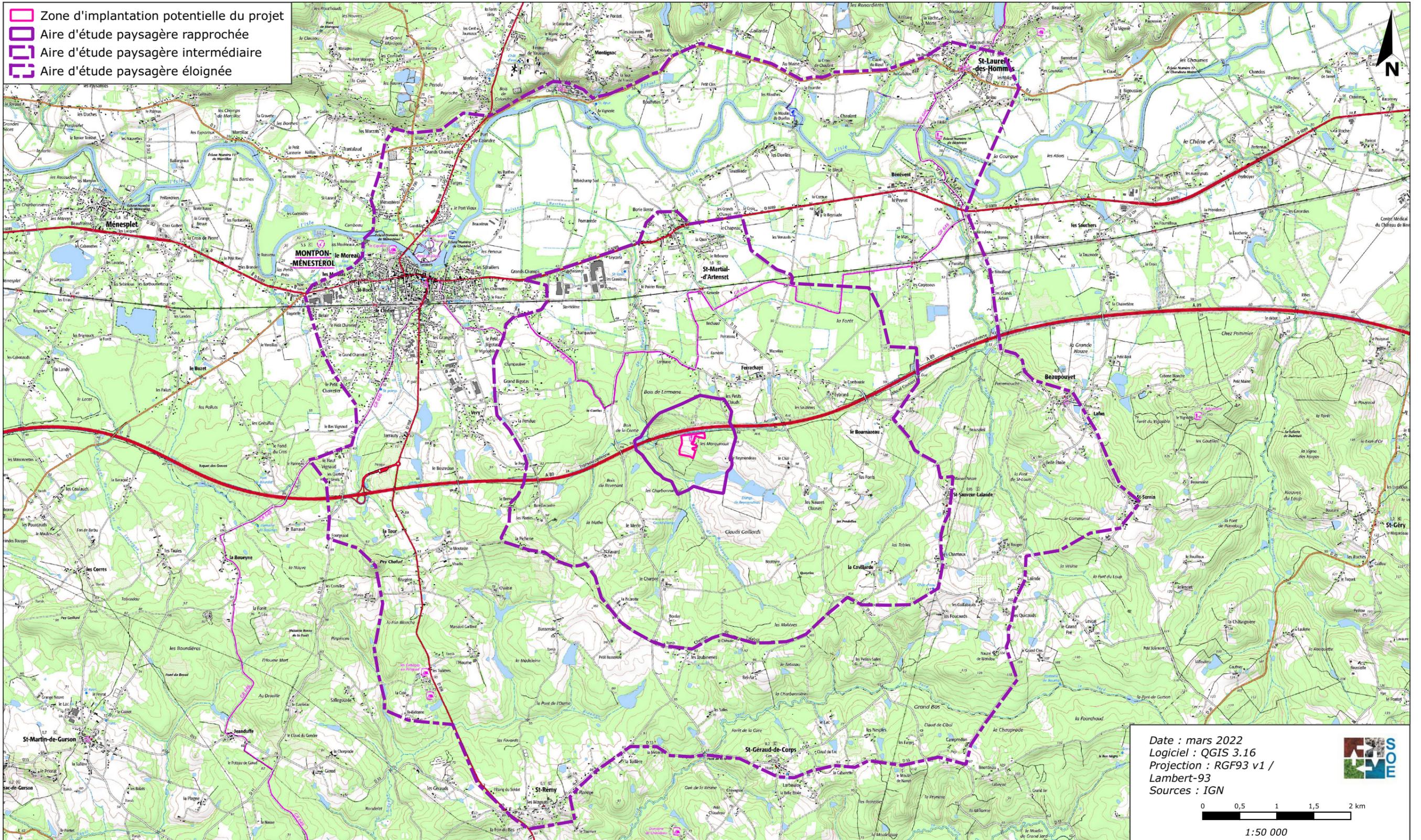
Dans le cadre de cette étude de paysage, les aires d'études suivantes ont été définies et sont présentées ci-après.

Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
Eloignée	83,3 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Topographie vallonnée de coteaux au sud et plane au nord (vallée de l'Isle) • Ville de Montpon-Ménéstérol, villages de St-Laurent des Hommes, Saint-Rémy, Saint-Géraud-de-Corps... • Axes structurants (A 89, ligne ferroviaire Coutras-Tulle, RD 6089 et RD 708) • Urbanisation diffuse dans les coteaux et densification dans les vallées près des routes • Isle et nombreux ruisseaux affluents 	<ul style="list-style-type: none"> • Début des premiers coteaux en rive droite de l'Isle au nord et RD 3 • Axe Beaupouyet-Bénévent accompagné du ruisseau le Pazaillac à l'est • Ligne de crête de coteaux au sud-est et au sud, portant le village de Saint-Géraud-de-Corps • Village de Saint-Rémy au sud-ouest et RD 708 • Topographie à l'ouest et RD 11 • Ville de Montpon-Ménéstérol au nord-ouest
Intermédiaire	26,3 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Coteaux en moitié sud et début de la vallée cultivée d l'Isle au nord • Parcelles agricoles dominantes au nord et boisement au sud • Centre-village de Saint-Martial-d'Artenset • Hameaux et lieux-dits épars sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • RD 6090 au nord et centre-village de Saint-Martial-d'Artenset • Topographie : ligne de crête portant le hameau de Saint-Sauveur-Lalande au sud-est • Chemin de Talabat au sud en ligne de crête • Chemin communal à l'ouest et topographie
Rapprochée	1,27 km ²	<ul style="list-style-type: none"> • Reliefs portant la ZIP constituant essentiellement les versants du vallon du ruisseau de Boutouyre • Nombreuses parcelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Lieux-dits « les Petits Clauds » au nord-est, « le Reymondeau » au sud-ouest et « Larmane » au nord • Voie communale à l'ouest

Aires d'étude	Surface	Caractéristiques	Critères de délimitation
		boisées et rares parcelles agricoles au sud-est • Autoroute A 89 voisine, sentier de randonnée et ancien GR 646	• Relief du versant portant l'étang de Reymondeau aval au sud

Ces aires sont différentes de celles présentées pour l'ensemble des thématiques environnementales : elles sont adaptées au volet paysager, dépendant notamment des unités paysagères et de la mosaïque paysagère locale.

Aires d'étude paysagères



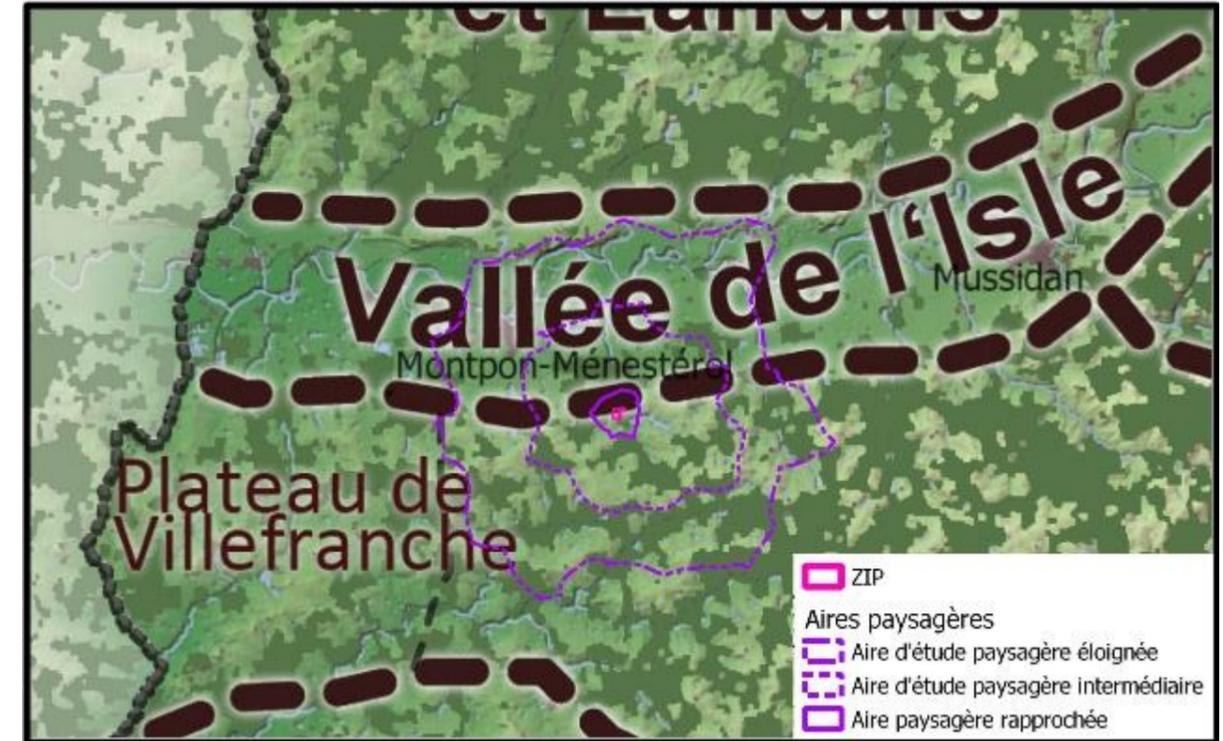
3.5.3. Contexte paysager

3.5.3.1. Contexte départemental

Sa situation géographique au carrefour d'influences atlantique (Bassin aquitain), subméditerranéenne (coteaux calcaires secs) et submontagnarde (Massif central) confère à la Dordogne une grande variété de paysages. Les caractéristiques géologiques (massif granitique, plateau cristallin, dépôts détritiques siliceux...) et géomorphologiques (grandes vallées alluviales, plateaux et plaines sableuses...) participent également à cette diversité.

D'après l'atlas des paysages de la Dordogne, le département de la Dordogne est découpé en 8 unités paysagères (et 14 sous-unités paysagères) :

- Périgord Limousin ;
- Périgord Central ;
- Marges du Bassin de Brive ;
- Périgord Noir ;
- Bergeracois ;
- Double et Landais ;
- Vallée de l'Isle ;
- Ribéracois.

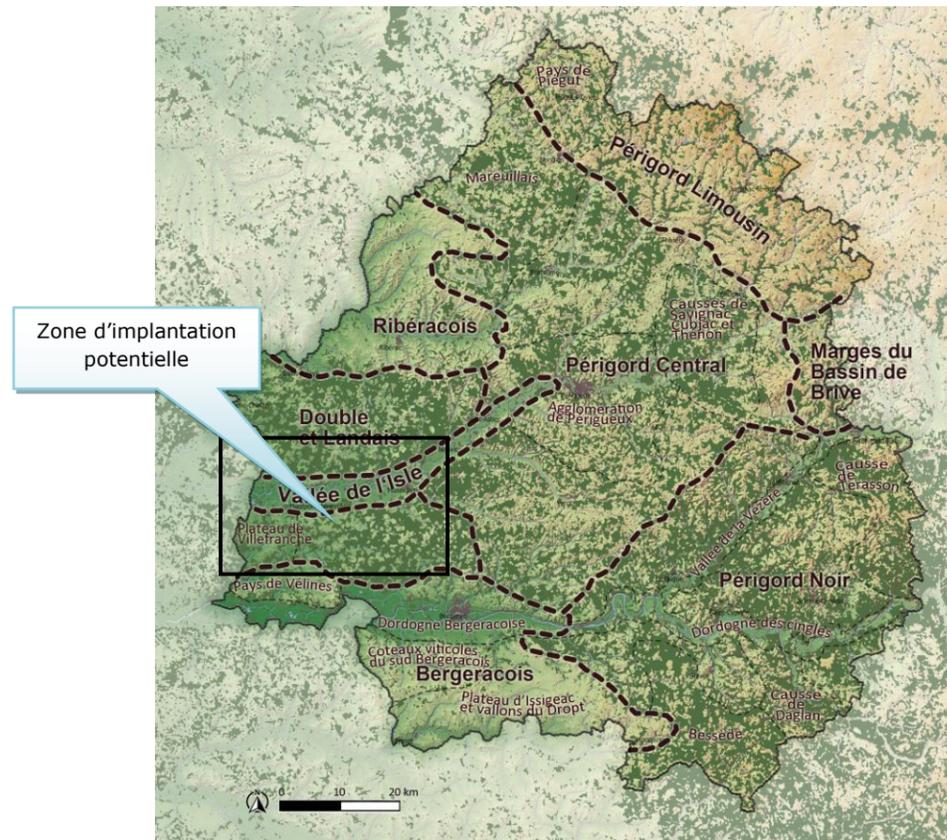


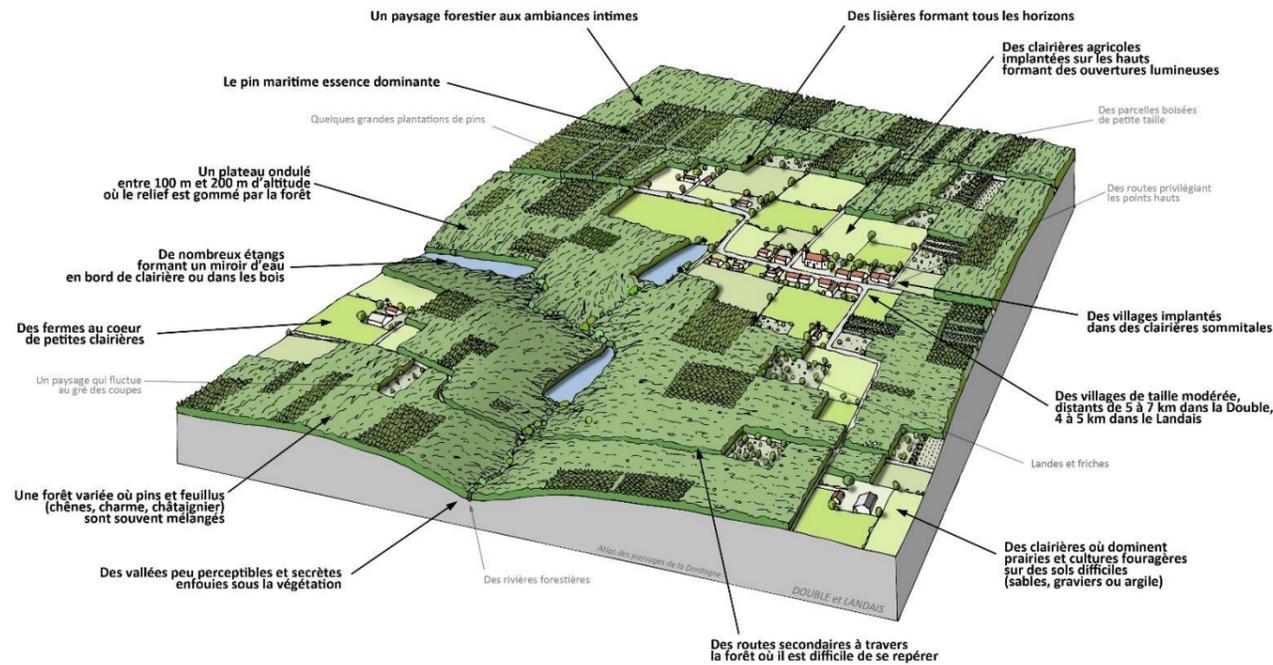
Unités paysagères de l'atlas des paysages de la Dordogne (zoom en encadré)

La zone d'implantation potentielle du projet fait partie de l'unité paysagère de la Double et Landais, non loin de sa frontière avec l'unité de la Vallée de l'Isle. L'atlas des paysages de la Dordogne décrit l'unité de la Double et Landais comme suit :

« La Double et le Landais offrent des paysages forestiers aux horizons limités, qui ne présentent que peu de repères, ponctués de clairières agricoles habitées. »

Le bloc-diagramme ci-dessous présente les caractéristiques principales du paysage de la Double et Landais :





Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la Double et Landais
(source : Atlas des paysages de la Dordogne)



Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la Vallée de l'Isle, le secteur d'étude se situe au niveau « à l'ouest de Mussidan » (source : Atlas des paysages de la Dordogne)

Cette unité paysagère se retrouve au sein de l'aire paysagère rapprochée et en partie au sein de l'intermédiaire et de l'éloignée. Ces deux dernières aires paysagères sont également concernées en partie nord par l'aire paysagère de la Vallée de l'Isle. Celle-ci se définit comme suit dans l'atlas des paysages de la Dordogne :

« La vallée de l'Isle ouvre une large vallée entre la Double au nord et le Landais au sud. A la fois agricole et urbanisée, elle est parcourue par de nombreuses voies de communication [...]. Cette vallée se lit dans un premier temps comme un axe linéaire à fond plat, bordé de coteaux diversifiés [...]. »

- ➔ La zone d'implantation potentielle est localisée au sein de l'unité paysagère de la Double et Landais.
- ➔ Les aires paysagères délimitées reposent à la fois sur l'unité paysagère de la Double et Landais et sur celle de la vallée de l'Isle au nord.

3.5.3.2. Caractéristiques paysagères de l'aire d'étude éloignée

Structure du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude paysagère éloignée est concernée par les unités paysagères suivantes : « Double et Vallée de l'Isle » ainsi que « Vallée de l'Isle ».

En partie sud de l'aire d'étude éloignée se trouve le paysage collinaire du Landais. Celui s'organise en succession de collines adoucies s'enchaînant de manière confuse et peu lisible du fait de l'omniprésence d'une végétation boisée cloisonnant les espaces. Les hameaux, lieux-dits voire villages de très petite taille se disséminent sur ce territoire en occupant notamment d'occasionnelles clairières cultivées. Plusieurs ruisseaux s'écoulent en fond de thalwegs mais ce sont généralement les retenues d'eau collinaires qui sont plus remarquables dans ce paysage.

En partie nord de l'aire d'étude éloignée, se dessine la vallée alluviale de l'Isle. C'est dans cette vallée que se trouvent les axes de communications principaux du secteur, les plus fréquentés. Le paysage devient ici plus rural, notamment en rive gauche. C'est également un territoire bien plus habité, principalement au niveau de la ville de Montpon-Ménéstérol et du village de Saint-Laurent-des-Hommes et plus généralement le long des axes routiers. La rive droite de la vallée, plus courte, se termine par des coteaux bien plus abrupts que ceux du landais, marquant ainsi le début du paysage de la Double. L'Isle reste discrète dans ce paysage et les points en belvédères qui permettraient une vue de l'ensemble du secteur sont difficiles à trouver.